

Renforcement du contrôle technique diesel Comment s'y préparer ?



À compter du 1^{er} janvier 2019 entre en application la nouvelle réglementation de contrôle de l'opacité des fumées des véhicules à allumage par compression (Diesel).

Cette évolution résulte de l'application de la loi relative à la transition énergétique publiée en août 2015 et de l'évolution de la norme NFR 10-25 : 2016.

AUTOVISION a diffusé auprès de ses 1000 centres un support d'information à destination de leurs clients professionnels des services de l'automobile. Ce document présente le mode opératoire de la nouvelle mesure d'opacité des fumées.

A propos d'AUTOVISION

AUTOVISION est un réseau exploité par VIVAUTO SA, société agréée par le Ministère chargé des Transports au titre de Réseau de Contrôle Technique Automobile.

AUTOVISION travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires internes du groupe ainsi qu'avec de nombreuses sociétés et organismes d'État ou privés. Ses compétences et son savoir-faire sont reconnus à la fois dans le milieu de l'automobile mais aussi auprès de l'État. Les 1000 centres rattachés au réseau réalisent 4 000 000 de contrôles techniques par an.

www.autovision.fr